

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Arrêté du 14 avril 2010 portant nomination
dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé**

NOR : SAS1030330A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Stéphane MANTION, agent non titulaire de l'État, est nommé dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2010. Un contrat fixe les conditions de son recrutement.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 14 avril 2010.

La ministre de la santé et des sports,
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN